

COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de voirie – Raccordement des réseaux AEP, EU et EP sur le chemin de la Revenaz et la Route du Plan du Moulin
Entreprise TAVIAN PATREGNANI**

ARD2023-050

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et les suivants,

VU l'Arrêté Préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

VU la demande formulée par Guillaume BALLENGHEIN représentant l'entreprise TAVIAN PATREGNANI le 23 mai 2023,

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : la Société «TAVIAN PATREGNANI» est autorisée à occuper le domaine public sur le chemin de la Revenaz et la Route du Plan du Moulin pour réaliser des travaux de raccordement de réseaux **à partir du lundi 29 mai 2023 ; durée calendaire 10 jours.**

Ces travaux sont conditionnés à la réception par le service de l'eau de la commune du contrat d'abonnement par le pétitionnaire.

Chemin de la Revenaz : Fermeture de la circulation

**Route du Plan du moulin : Restriction sur section avec circulation alternée manuelle
Interdiction de stationnement**

Article 2 : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions si besoin d'intervenir sur le domaine public pour assurer la signalisation permanente pendant son occupation.

Article 3 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 4 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 5 : Copie du présent arrêté transmise à :

- Le responsable de l'entreprise Tavian Patregnani,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police municipale,
- La Communauté de communes Pays du Mont-Blanc,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 24 mai 2023**

**Le Maire,
François Barbier**

